

PREMIER MINISTRE

# COMMISSION NATIONALE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

DEUXIEME SESSION PLENIERE

DE L'ANNEE 2016

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international  
Paris, Hôtel du Ministre, Quai d'Orsay

---

## COMPTE RENDU

établi par le Rapporteur

en application du décret n° 2014-1403 du 25 novembre 2014  
(article R. 1115-14 du code général des collectivités territoriales)

---

CE RECUEIL COMPREND :

- Le compte rendu analytique des débats,
- Le texte intégral du discours de conclusion de Monsieur Jean-Marc AYRAULT, ministre des affaires étrangères et du développement international, président la C.N.C.D.

*N.B. Les propos attribués à chacun des intervenants constituent un résumé de leur prise de parole et, sauf citation explicite, ne sont pas la reprise verbatim de leurs déclarations.*

# COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DEBATS

---

*Grande salle à manger du Ministre, mercredi 23 novembre 2016  
Présidence de M. François REBSAMEN*

-

## ❖ Ouverture

**M. François REBSAMEN, vice-président de la C.N.C.D.**, ouvre la séance en saluant les participants et en annonçant la venue, un peu plus tard, de M. Jean-Marie Têtard, député des Yvelines, pour une importante communication sur l'aide publique au développement, question qu'il suit en sa qualité de responsable du Groupe d'études Aide publique au développement à l'Assemblée nationale. Il indique qu'un point sera fait sur l'instauration des conseillers diplomatiques des préfets de région (C.D.P.R.) et précise que cette matinée d'échanges et de travaux clôture une année riche en avancées dans le domaine de l'action extérieure des collectivités territoriales.

Outre la présentation du « Livre Blanc », la séance de la C.N.C.D. sera en effet l'occasion de décliner les grandes thématiques liées à la COP 21 et à la COP 22, sur l'urbanisme et le développement durable suite à la rencontre de Quito, en notant la montée en puissance des territoires, en termes d'attractivité aussi bien que de nouveaux marchés. Il s'agit également de porter la voix de l'excellence française et de la francophonie.

La jeunesse, qui a fait l'objet d'Appels à projets (A.A.P.) spécifiques, est une priorité reconnue, de même que la poursuite des actions traditionnelles de solidarité. Depuis six mois, on a bien mesuré la densité et la richesse des actions entreprises, comme l'a démontré la journée spécialement consacrée aux enjeux territoriaux dans le cadre de la *Semaine des ambassadeurs 2016*. Les sept assises bilatérales organisées au cours de la même année en sont un clair témoignage, au même titre que les chantiers et rencontres organisés sous l'égide de la C.N.C.D.

A l'ordre du jour, nous avons le point essentiel de la validation du « Livre Blanc ». Dans un contexte de contraintes budgétaires, l'action extérieure reste plus que jamais un facteur d'enrichissement, de telle sorte que ce ne soit pas le premier poste à supprimer. Ce n'est pas une dépense en soi, mais un investissement d'avenir.

## ❖ Rapport d'activité

**M. Bertrand FORT, secrétaire général de la C.N.C.D.**, présente les cinq nouveaux agents de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (D.A.E.C.T.), chargés de mission qui sont aussi les points de contacts privilégiés des membres de la C.N.C.D.

- **Point sur les « chantiers » de la CNCD et les appels à projets du MAEDI en appui à l'action extérieure des collectivités territoriales**

Il évoque ensuite les « chantiers » institués à la demande des membres de la Commission et notamment le chantier « Tourisme et coopération décentralisée » piloté par M. Pierre Schapira qui doit déposer ses conclusions pour mi-2017. Il indique la mise en place du chantier

« Numérique et coopération décentralisée », qui fonctionne sous la présidence de M. Akim Oural, adjoint à la maire de Lille, conseiller de Lille Métropole et auteur de deux rapports au Gouvernement sur ces sujets.

Il annonce la reprise des auditions du Comité économique pour le 6 décembre 2016, avec au programme des présentations par les départements de l'Aude et du Val d'Oise et fait un court bilan des appels à projets (A.A.P.), soulignant la qualité des dossiers et l'audience rencontrée par les A.A.P. Jeunesse et formation professionnelle. Il annonce la relance de la formule « PACT » (Programme d'appui aux coopérations thématiques), désormais « P.A.C.T. 3 », dont l'objectif quasi-exclusif doit être de soutenir, par une mobilisation des capacités d'expertise de la collectivité, l'amorce d'un partenariat de coopération décentralisée.

- **Retour sur les Assises 2016 et validation du calendrier 2017 des assises bilatérales de la coopération décentralisée**

Il conclut en donnant un aperçu des résultats des assises organisées au cours du trimestre écoulé (Vietnam, Chine, Japon, Bénin), évoque les assises franco-arméniennes devant avoir lieu d'ici la fin de l'année et présente à la validation de la Commission le calendrier prévisionnel des Assises 2017 (Burkina Faso, Haïti et Madagascar). *Ce programme est validé par la Commission.*

## ❖ **Etat de l'Aide publique au développement des collectivités territoriales en 2015**

- **Présentation**

Mme Lisa BONNET, (D.A.E.C.T.), rend compte des résultats de l'Aide publique au développement (A.P.D.), correspondant aux décaissements 2015 et collectés pour le compte du Trésor et du Comité d'aide au développement (C.A.D.) de l'O.C.D.E. La contribution des collectivités territoriales françaises s'est élevée à 59,6 millions, en légère hausse par rapport au chiffre précédent (57,8 millions), sachant toutefois que ce résultat s'explique en partie par une meilleure collecte technique des données et ne doit pas mener à des conclusions hâtives. L'A.P.D. reste concentrée, 10 pays représentant 50 % des dépenses, avec également une forte concentration thématique, l'eau et l'assainissement restant au premier rang des engagements.

- **Intervention**

M. Jean-Marie TÊTARD, député des Yvelines, président du Groupe Coopération et aide au développement à l'Assemblée nationale, après avoir commenté les chiffres de l'A.P.D., présente l'action extérieure des collectivités territoriales comme une valeur sûre, au service de la solidarité, note lui aussi la qualité croissante des projets et formule des recommandations pour en accroître encore la pertinence et l'efficacité. La situation apparaît assez satisfaisante malgré les contraintes et les tentations de repli sur soi. Les élus doivent avoir le courage de franchir l'obstacle. Les récentes Assises franco-béninoises ont par exemple montré que le contenu des projets évolue, pour prendre en compte des filières complètes, ainsi le traitement des ordures ou le système de santé sur tout un territoire. Il faut aider les collectivités à faire du développement territorial et de la gestion démocratique, et pas seulement donner un chèque ou apporter de l'expertise, mais contribuer à l'émergence de vrais projets, avec notamment la participation des associations d'usagers. Il rappelle que l'engagement en coopération est une décision politique, qui doit être traduite comme telle dans les budgets et les organigrammes. Dans la grande réorganisation des compétences et des structures, chacun peut continuer à porter des actions à l'international, il cite le cas de son département, où le président Bédier a voulu mettre les « Yvelines en coopération », avec des solutions permettant le dialogue avec les entreprises, grâce un groupement d'intérêt public (G.I.P.). Il souligne l'utilité d'une

expertise mutualisée, par exemple avec C.U.F. et PS-Eau. Il y a besoin de faire appel à des sources spécifiques de financement, comme le sont les « 1 % » eau, énergie et déchets. C'est souvent la clé de la poursuite de la coopération.

- **Débat**

**M. Bertrand FORT** insiste sur la justesse de cette présentation. Il peut y avoir fierté des habitants à condition de savoir rendre compte. On peut aussi coordonner les actions dans certains pays sur un même territoire, sans primauté d'un acteur sur les autres.

**M. Jacques AUXIETTE, personnalité qualifiée de la C.N.C.D.,** remercie M. Têtard et tient à cette occasion à formuler sa proposition d'assortir le « Livre Blanc » d'un *préambule politique* afin d'en prolonger la portée. .

**M. André VIOLA, président du Conseil départemental de l'Aude, représentant l'Assemblée des Départements de France (A.D.F.),** rappelle que l'année 2015, prise en compte dans la dernière collecte A.P.D. était pour les départements un année électorale et il est donc assez satisfaisant dans ces conditions que les actions à l'international se soient maintenues. L'A.D.F., dont la commission internationale s'était réunie la semaine dernière, a suivi les évolutions, sans qu'il y ait de grands mouvements de repli ou d'abandon. Il y a en fait une légère baisse, comme d'ailleurs pour tous les budgets des départements. Comme l'a souligné M. Têtard, il y a une nouvelle orientation des projets, sans oublier des soutiens à des collectivités « infra » (communes et groupements de l'intercommunalité). Ce n'est pas une variable d'ajustement et, bien qu'ils n'y soient pas obligés, les départements se situent plutôt dans les domaines de compétence que leur définit la loi NOTRe sur leur territoire .

**M. Philippe ORLIANGE, représentant l'Agence française de développement (A.F.D.),** se déclare tout à fait en phase avec les analyses de M. Têtard sur son rôle et le sens de son action. L'AFD, comme financier, a le devoir de faire « que la finance ne soit pas un obstacle », et que le développement territorial soit au cœur des Objectifs du Développement durable (O.D.D.), avec une mobilisation accrue de l'Agence, favorisée par son rapprochement avec la Caisse des dépôts et consignations (C.D.C.).

**M. Jean-Christophe DONNELIER, représentant Expertise France,** souhaite en premier lieu rebondir sur les suggestions de M. Têtard : il y a des volumes financiers importants à capter et Expertise France peut à cet égard constituer le bon ensemble. Il évoque aussi ce qui peut être fait, par exemple, entre la Guadeloupe, les Caraïbes orientales et Haïti. C'est le meilleur moment pour faire de la pédagogie et pour aussi garantir la sûreté des actions que l'on mène dans des pays fragiles.

**M. Guillaume CROS, vice-président de la région Occitanie, représentant Régions de France (RdF),** dit son accord sur la nécessité d'une pédagogie à un moment où il y a beaucoup d'interrogations. Il faut insister sur la réciprocité. C'est bon pour nos entreprises et bon pour nos territoires. Il souligne trois points : l'urgence, la coopération classique et la mise en réseau.

**M. François REBSAMEN,** après avoir insisté sur la mise en cohérence, répond à la proposition de M. AUXIETTE a propos du *préambule* du « Livre Blanc ». Ce serait aux associations nationales des collectivités représentées à la CNCD de le rédiger, sans retarder pour autant la parution du « Livre Blanc » lui-même.

**M. Bertrand GALLET, représentant Cités Unies France (C.U.F.),** se déclare d'accord avec M. VIOLA sur la nécessité de prendre le contrepied des baisses financières, par une nouvelle mobilisation. Il y a des arguments à faire valoir sur les retours, sur le rôle positif des diasporas...

**M. Bertrand FORT** rappelle que la DAECT reçoit moins de projets mais que ceux-ci sont de meilleure qualité. L'accompagnement des projets par dialogue technique s'améliore et le taux de rejet (non éligibles ou de qualité moyenne) diminue fortement. Au total, le nombre des projets acceptés et financés reste à peu près le même. L'importante question de l'accès aux financements européens doit s'insérer dans ce contexte.

\*

## ❖ **Débat sur l'état de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises en Europe ;**

### • **Interventions**

**M. Pierre POUGNAUD, rapporteur général de la C.N.C.D.,** abordant la question de la **coopération intra-européenne**, informe la Commission sur les orientations de l'étude qui lui a été confiée par la DAECT sur le thème « *Nouvelles perspectives pour l'action extérieure des pouvoirs locaux en Europe et dans ses voisinages* ». Il indique le calendrier de cette étude, le plan qu'il s'est fixé, les contacts qu'il prend et les principales orientations de sa réflexion, destinée à être présentée à la prochaine session de la C.N.C.D.

**Mme Jocelyne BOUGEARD, maire-adjointe de Rennes, représentant l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E.),** évoque le questionnement des citoyens sur l'avenir de l'Europe et y voit une raison de l'actuelle crise de confiance. Les citoyens doivent être porteurs de projets et elle souligne l'importance du partenariat avec la D.A.E.C.T. ainsi que le rôle de l'A.F.C.C.R.E. pour soutenir les collectivités territoriales dans la recherche des financements, ce qui a d'autant plus de valeur dans un contexte de raréfaction sur certains programmes. Elle rappelle le calendrier des importantes négociations sur les politiques de cohésion, la responsabilité des conseils régionaux comme autorités de gestion, qui témoigne de la capacité des acteurs territoriaux, certaines coopérations couronnées de succès comme URBACT ou les échanges de 11 villes, dont Rennes, dans 9 Etats différents et le rôle du C.C.R.E. dans la configuration des programmes européens. Faisant mention des formations spécialement dédiées aux agents territoriaux, qui commenceront en janvier 2017 avec le soutien de la D.A.E.C.T., elle souligne qu'au cours des quatre dernières années, il y a eu de nombreux jumelages nouveaux. Elle rappelle l'évolution des programmes « Europe des Citoyens » qui doivent être évalués à mi-parcours, ainsi que les rencontres organisées avec le Parlement européen, indique les positions du C.C.R.E. quant aux dotations à affecter (1 euro par citoyen ferait 445 millions au lieu des 185 millions actuels). Mme Bougeard évoque la coopération avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (O.F.A.J.) et insiste sur la validité du thème de la Jeunesse, prioritaire également des A.A.P. de la D.A.E.C.T. La mobilité, le fait d'être « un étranger dans un autre pays » permet de mieux comprendre l'ouverture internationale et évite la xénophobie.

### • **Débat**

**M. Bertrand GALLET** rejoint Mme BOUGEARD et souligne que ce n'est pas totalement vrai d'affirmer qu'on ne sait pas mobiliser les fonds européens. Il cite l'exemple des programmes OSC-AL mobilisant 200 millions d'euros. Cela reste complexe, il y a des masses critiques à atteindre pour les projets, mais la formation, l'information (C.U.F. l'a fait pour 150

collectivités territoriales) et l'accompagnement peuvent permettre d'améliorer les résultats à cet égard.

**Mme Anne-Marie DESCÔTES, directrice générale de la D.G.M.,** estime, comme M. GALLET, que le tableau n'est pas si noir. On ne construit pas un projet pour chercher ensuite l'argent, on doit faire un travail en amont. Pour aider à cela, la directrice générale rappelle que la DGM compte un chargé de mission sur la question des cofinancements européens (le titulaire est désormais M. Thierry Guichoux, auparavant consul général à Cracovie).

**M. François REBSAMEN** fait remarquer qu'il est possible de redonner vie à des jumelages vacillants, que désormais il y a des relations, collectivement, entre toutes les communes bouguignonnes avec des municipalités du Rhénanie-Palatinat et que ces partenariats ont des conséquences économiques importantes.

**M. Jean-Claude DARDELET, vice-président de Toulouse Métropole, représentant France Urbaine,** note que face à la complexité des offres européennes, il est nécessaire de faire preuve de plus de transversalité. Il y a aussi le problème parfois du niveau d'anglais dans les collectivités.

**M. Guillaume CROS** après avoir noté qu'on nous annonce des simplifications indique qu'il faut aussi travailler chez nous : la période est très importante aussi bien pour les programmes transfrontaliers que pour les fonds de cohésion. On risque d'avoir des suppressions drastiques : il y a danger ! Mais il ne faut pas voir dans l'Union Européenne uniquement un tiroir-caisse, mais s'appuyer notamment sur un fort levier pour nos territoires, par exemple pour la mobilité des jeunes.

**M. Bertrand FORT** rend hommage à France Volontaires et à son président Jacques GODFRAIN, ainsi qu'au délégué interministériel, M. PUJOL qui contribuent activement au succès du programme de soutien à la mobilité des jeunes.

**M. François REBSAMEN** conclut en notant que si la complexité existe bien, le « Livre Blanc » est un outil pour aller de l'avant, dans le domaine européen en particulier.

*La Commission valide les orientations ainsi présentées à propos des coopérations intra-européennes.*

\*

Sur la question des **Conseillers diplomatiques des préfets de région (C.D.P.R.), M. François REBSAMEN** introduit ce point d'ordre du jour en indiquant que désormais, à l'exception de la Corse et des outre-mer (sauf La Réunion), il existe un conseiller dans chaque région. Cela a constitué une des mesures-phares annoncées lors de la *Semaine des ambassadeurs 2016*. Il en a personnellement vérifié l'effectivité lors d'une visite d'une délégation chinoise et insiste sur leur rôle d'interface, estimant qu'ils sont judicieusement placés auprès du préfet de région. Les collectivités territoriales doivent prendre le bon pli et savoir tenir compte de cette nouvelle ressource, exemple bienvenu de déconcentration, et soutien appréciable pour les élus.

### ❖ **Rôle des conseillers diplomatiques auprès des préfets de région**

**Mme Edith HARZIC, (D.A.E.C.T.),** informe la Commission sur la manière dont ces conseillers ont été mis en place. Ce n'était pas naturel dans le paysage administratif, mais,

grâce à une action concertée des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères, cela constitue désormais un pôle de facilitation et d'expertise sur les questions internationales . Vu l'urgence et le caractère consensuel, cette mesure a pu entrer en vigueur rapidement, à un moment où les besoins tenant au contexte des lois NOTRE et MAPTAM étaient d'autant plus grands. Au service des préfets de région, les conseillers le sont aussi au service des acteurs des territoires, en vue d'aboutir à des synergies. Leurs missions sont très variées, mais tournent autour de 4 objectifs principaux :

- Démultiplier les actions à l'international,
- Accompagner la diplomatie économique et la valorisation de la dimension internationale des politiques publiques,
- relayer les politiques d'influence,
- (selon les territoires) contribuer à la sécurisation des relations avec les pays étrangers.

Ainsi seront renforcés les liens avec les différentes catégories d'acteurs, y compris les opérateurs de l'Etat et le secteur privé, les CORECOM et les réseaux régionaux multi-acteurs (R.R.M.A.). leur rôle concerne aussi l'attractivité touristique, les questions universitaires, scientifiques et partenariales (coordination des bourses, valorisation de la plate-forme ALUMNI), les visas et les questions transfrontalières. Les 13 conseillers sont ainsi des observateurs de l'internationalisation des territoires et contribuent à un « mélange des cultures » des ministères régaliens.

**M. Bertrand FORT** rappelle aux membres de la Commission qu'ils ont la liste de ces conseillers, mais aussi celle *des correspondants pour l'A.E.C.T.* dans chacune de nos ambassades ; il s'agit en quelque sorte d'un dispositif miroir, dans les postes et dans les régions.

**M. Guillaume LAGREE, représentant le ministère des outre-mer,** rappelle l'existence des trois ambassadeurs respectivement compétents pour pour Antilles-Guyane, l'océan Indien et le Pacifique, et qu'en outre il souhaite la mise en place d'un conseiller du préfet de Région pour la zone Antilles/Guyane, basé en Guyane, vu l'urgence des questions migratoires et transfrontalières.

**Mme Mathilde GALISSOT, représentant les R.R.M.A.,** insiste sur la nécessité de mettre en place un cadre de concertation (une commission régionale de la coopération décentralisée ?), dont les réseaux régionaux pourraient assurer le secrétariat.

**L'ambassadeur Jacques HALLADE, ambassadeur pour la coopération régionale dans l'océan Indien,** souligne le paradoxe de la Réunion : il y a en effet déjà un conseiller diplomatique auprès du préfet de région, mais certaines situations récentes montrent les difficultés de coordination avec le Conseil Régional . Cette expertise doit pourtant être mutualisée en vue d'une mise en cohérence, passant d'un système de tutelle à un système de concertation.

\*

### **❖ Calendrier prévisionnel de publication du décret modifiant la composition de la CNCD ;**

Un point est fait par **M. Pierre POUGNAUD**, sur l'état d'avancement du décret en Conseil d'Etat modifiant la composition de la C.N.C.D., dans la perspective d'un élargissement équilibré tel qu'il avait été entériné lors de la séance plénière du 4 juillet 2016.



## ❖ Point sur la conférence Habitat III et sur le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

**M François REBSAMEN**, évoquant la Conférence **Habitat 3** des 17-20 octobre, un évènement qui n'arrive que tous les 20 ans, salue le succès d'organisation qu'elle a été, dans un domaine – le nouvel agenda urbain – dans lequel les collectivités ont toutes leur place, dans la perspective de l'agenda 2030 du développement,

la **Directrice générale de la D.G.M., Mme Anne-Marie DESCÔTES**, présente ces importantes rencontres et, plus généralement, la question des **enjeux globaux**. A Quito, il y avait 180 représentants et pas moins de 15 évènements, auxquels ont participé les réseaux de collectivités, dont dix villes françaises, autour de la « *Global Task Force* » et au service d'une *nouvelle gouvernance*, inclusive, participative et transparente. Elle évoque le succès populaire de la « *Fiesta de la Luz* », occasion de montrer notre expertise technique déjà très reconnue.

Abordant les travaux du **C.I.C.I.D.** (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement), qui ne s'était pas réuni depuis 2013, à la veille de la loi d'orientation et de programmation du 7 juillet 2014, il s'agissait en effet d'une année charnière. Dans un contexte géopolitique, sécuritaire et humanitaire qui avait beaucoup évolué, cette réunion présidée par le Premier ministre a souligné la nécessité de faire évoluer nos interventions, de redéfinir les axes prioritaires dans le cadre du nouvel agenda du développement durable, qui concerne tous les pays quel que soit leur niveau de développement. Nous sommes bien préparés dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la transition démographique et climatique, l'agenda 2030 et la place des femmes. En ce qui concerne la gestion des moyens financiers, l'A.F.D. voit ses moyens accrus, de 4 milliards d'ici 2020, passant ainsi d'une contribution au développement de 8,5 milliards à 12,5 milliards. Le rapprochement de l'A.F.D., dont nous avons fêté le 6 novembre les 70 ans, avec la Caisse des dépôts et consignations ne peut qu'être bénéfique.

Le C.I.C.I.D. a également prévu d'ajuster le cadre géographique des interventions, avec bien sûr l'Afrique, le continent émergent du XXIème siècle, mais aussi par de nouveaux élargissements. Une facilité spéciale sera instituée auprès de l'Agence, en faveur de la paix et des pays en situation de fragilité. Il s'agit également de favoriser les engagements dans le secteur de la santé, sans négliger ses aspects économiques (*cf.* le rapport « Santé et développement économique »), les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle et bien sûr celui de la francophonie. Ce doit être aussi l'occasion de moderniser les moyens dans une logique multiacteurs, en intégrant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et les actions relatives aux nouvelles technologies, selon la stratégie du ministère qui vient d'être annoncée. Cela signifie aussi des moyens supplémentaires contre le dérèglement climatique, pour entretenir la dynamique COP 21, 1 milliard par an étant consacrés à l'adaptation. A cette occasion, la Directrice générale rappelle le rôle des autorités locales dans le développement durable, la mise en place des actions d'urgence, avec cet avantage que constitue leur connaissance des partenaires étrangers et dans le cadre de leurs nouvelles compétences. En s'appuyant sur « l'Alliance pour les Villes » et les financements innovants, il s'agit de *bâtir un consensus national sur le développement*.

## ❖ Point sur le Congrès du Conseil des Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Après une remarque de M. François **REBSAMEN** sur le rôle de C.G.L.U. (Cités et Gouvernements locaux unis) et la simultanéité des réunions de Bogota et de Quito, **M. Bertrand GALLET** évoque les changements à la tête de C.G.L.U., dont le nouveau

président, élu avec une majorité de plus des deux tiers, est originaire d’Afrique du Sud (M. Mpho Parks Tau, de Johannesburg), M. Roland Ries étant co-président pour l’Europe avec la maire de Barcelone et Mme Anne Hidalgo étant co-présidente pour les questions de genre et d’égalité femmes-hommes. Il rappelle que C.G.L.U. avait contribué à la création de la « *Global Task Force* », à la prise en compte du concept de la résilience des villes, et cela pas seulement au titre du seul *objectif 11*. Il note la montée en puissance de C.G.L.U. vis-à-vis des institutions des Nations unies et la tenue programmée d’une « Assemblée des Maires du Monde » sous la présidence du Secrétaire général de l’O.N.U., en attendant plus. C.G.L.U. se porte bien, et son rendez-vous, tous les trois ans, des élus du monde entier avec la présence de plus de 3000 personnes pourrait peut-être se tenir en France...

*Un bref débat suit et, en l’absence de questions diverses, il est passé à l’examen du « Livre Blanc », M. François REBSAMEN se félicitant de la concertation qui a présidé à l’élaboration de ce document.*

\*

### ❖ Livre blanc « Diplomatie et territoires »

**M. Christian MASSET, secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et du développement international, présente la version finale du Livre Blanc « Diplomatie et Territoires ».** Après un travail approfondi de l’Etat et de ses opérateurs au cours de l’année 2016, après des consultations à divers stades des membres de la C.N.C.D. et des associations nationales, et, en dernier lieu à une consultation des présidents du Sénat et de l’Assemblée nationale, ce document qui a connu pas moins de 42 versions successives est prêt à être présenté à la validation de la C.N.C.D. siégeant en formation plénière.

C’est pour lui un grand honneur de présenter ce travail à la validation finale de la Commission. Cela s’inscrit dans une vague de fond très puissante, et les collectivités territoriales sont désormais des acteurs incontournables de la coopération internationale. La résilience de l’accord COP 21 ou d’Habitat 3 dépend directement de ces collectivités. Le rapport Laignel de 2013 a pris d’autant plus de sens avec les réformes NOTRe et MAPTAM, avec le nouveau découpage des régions. Nous avons déjà mis en place le Comité économique, les soutiens de la D.A.E.C.T. aux appels à projets, l’élargissement thématique et géographique des cofinancements. Maintenant, nous avons des correspondants dédiés auprès de chaque poste, nous avons installé les conseillers diplomatiques des préfets de région et nous travaillons à étendre cette dernière mesure pour la zone Antilles-Guyane. Nous avons une reconnaissance de la complémentarité des acteurs et des actions. C’est une étape et un nouveau départ pour l’Etat, ses opérateurs et les collectivités territoriales.

Ce Livre Blanc commandé par le Ministre en janvier 2016, a donné lieu à une rédaction interservices, montrant toutes les facettes de cette problématique et ce que nous pouvons faire ensemble, avec 21 propositions concrètes, sur le thème « connectez votre réseau avec les collectivités territoriales ». Cette très large concertation et l’approbation donnée par les présidents du Sénat et de l’Assemblée nationale, montrent le caractère constructif et consensuel de cet exercice inhabituel. Il s’agit bien de mettre ensemble en œuvre une diplomatie et une action extérieure démultipliées.

Résumant les 4 parties du Livre Blanc :

- l’état des lieux (dont le cadre juridique),
- les enjeux (rayonnement et attractivité),
- les outils (moyens humains, rôle des opérateurs, dont la famille s’est transformée),

- les propositions,

le Secrétaire général aborde les questions de connexion avec les réseaux M.A.E.D.I. et opérateurs, présente le nouveau portail et les modalités d'accès des collectivités territoriales au portail Diplomatie et annonce la publication prochaine d'un guide avec des points de contact. Il met l'accent sur la sensibilisation des postes diplomatiques et sur ce que chaque opérateur peut faire, dans un esprit de « sur mesure », avec le souci de promotion de notre expertise à l'étranger, le renforcement de l'ancrage territorial de l'A.F.D., de même que l'élaboration d'une stratégie transfrontalière globale, à décliner ensuite par frontière. Il affirme la complémentarité des financements D.A.E.C.T. et A.F.D., ces derniers portant principalement sur les investissements, et l'importance des accords du M.A.E.D.I. avec les R.R.M.A.. Il rappelle le rôle du Centre de Crise et de Soutien, notamment en ce qui concerne les situations de vulnérabilité. Il évoque enfin un « coup de projecteur » sur l'outre-mer et l'importance de l'adhésion des outre-mer aux organismes internationaux.

Dans ce processus itératif commencé en début d'année et marqué par les temps forts qu'ont été la séance plénière de la C.N.C.D. du 4 juillet et la *Semaine des ambassadeurs*, avec la journée du 31 août, la validation qui doit intervenir ce jour a une place fondamentale.

Après de brèves interventions de M. François REBSAMEN, qui souligne encore la large consultation, du représentant de l'A.F.D., M. ORLIANGE, qui propose, dans la mesure où le Livre Blanc a évoqué cette question, que la question du rapprochement A.F.D.-C.D.C. soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la C.N.C.D. (*cette suggestion est acceptée*), M. Bertrand FORT précise que la Commission sera appelée à se réunir en formation plénière deux fois en 2017, en février ou mars et début juillet.

M. AUXIETTE tient à témoigner du fait que ce document est une étape très importante, ajoutant que pour sa part il n'a jamais eu de difficultés avec les postes diplomatiques. Son souhait, déjà exprimé en début de séance, qu'il y ait un « préambule politique » vise bien à montrer que pour les élus, la coopération internationale, l'action extérieure n'est pas « une danseuse », ni même un « supplément d'âme », mais a en soi *du sens*.

(Le Ministre rejoint la séance à 12 h 30)

**En sa présence, le « LIVRE BLANC » est validé à l'unanimité. Il sera publié.**

**Il est en outre donné suite à la suggestion (de M. Auxiette, reprise par la Commission) d'élaborer une déclaration commune des associations qui soulignera la portée en ce qui les concerne de ce travail de longue haleine mené dans la concertation.**

\*

**Conclusion de M. Jean-Marc AYRAULT,  
ministre des affaires étrangères et du développement international**  
*(Texte intégral)*

---

*Monsieur le Vice-président de la CNCD [François Rebsamen],*

*Monsieur le Secrétaire général [Christian Masset]*

*Mesdames et messieurs,*

Il me revient de conclure les travaux de cette séance plénière de la Commission Nationale de Coopération Décentralisée. Comme toujours, cette réunion s'est caractérisée par la richesse des échanges. Ceci témoigne de la grande qualité de notre coopération décentralisée.

Nous nous étions vus, dans ce même format, avant l'été et j'ai suivi depuis vos réflexions avec intérêt. Cette année a été particulièrement féconde puisqu'elle a été celle d'une relance de l'action extérieure des collectivités territoriales après deux années marquées par des élections locales et de profondes réformes territoriales. Avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et du développement international, vous vous êtes mobilisés en particulier sur deux thèmes : la lutte contre le réchauffement climatique, d'une part, et la jeunesse, d'autre part.

Alors que la COP22 vient de se conclure à Marrakech, l'urgence de trouver des solutions au problème du changement climatique est plus que jamais vitale. Les collectivités françaises jouent un rôle essentiel en exportant les réalisations mises en œuvre dans nos territoires. Par leur expertise, elles contribuent à la valorisation de nos savoir-faire dans les secteurs de la ville durable, de la diminution des déchets, de l'assainissement des eaux, des transports publics ou encore de la lutte contre le gaspillage des ressources naturelles. Ce faisant, elles contribuent à la visibilité de nos entreprises. Lors d'un déjeuner la semaine dernière, plusieurs dirigeants de PME du secteur des énergies renouvelables me confiaient les attentes qu'elles placent, à cet égard, dans une bonne coopération entre les collectivités et les autres acteurs présents dans les territoires – que ce soit la CDC, bpifrance, Business France ou bientôt l'AFD.

Les collectivités se sont également saisies, à juste titre, du thème de la mobilité internationale des jeunes et de la formation professionnelle. C'est un champ particulièrement riche pour la coopération décentralisée. Il permet l'échange, l'enrichissement mutuel, le rayonnement de nos savoir-faire, le développement économique, la vitalité de la francophonie, la solidarité.

C'est ce que j'ai rappelé lors de l'ouverture des cinquièmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoises à CHENGDU, il y a un mois. Les assises bilatérales sont un moment important pour rencontrer vos interlocuteurs. Ce sont des moments de partage et de réflexion et vous y êtes, à juste titre, très attachés. Vous aurez tenu cette année pas moins de sept rencontres de ce type avec des pays tels que le Vietnam, l'Algérie, le Bénin ou encore le Japon et la Chine.

*Mesdames, messieurs,*

Un autre fait marquant de cette année de travail concerne le chantier de l'approfondissement et de la structuration de l'action extérieure des collectivités. Depuis le rapport présenté par André Laignel en 2013, nous avons entrepris ensemble un long travail de concertation, de réflexion et de rédaction qui a abouti au Livre blanc intitulé « diplomatie et territoires ». Comme Christian Masset vient de le rappeler, ce document présente 21 propositions très concrètes. Il vise à améliorer l'accompagnement par l'Etat de l'action extérieure des collectivités territoriales pour plus d'attractivité de nos territoires, de développement dans le domaine du tourisme, d'efficacité dans les projets de solidarité, de projection de l'expertise française des territoires et de nos entreprises, de renforcement de la participation des opérateurs de l'Etat...

Lors de cette session, vous avez également eu l'occasion d'échanger sur un tout premier bilan de la mise en place des conseillers diplomatiques auprès des préfets de régions. Ils ont été nommés au cours des derniers mois et ils sont déjà à pied d'œuvre, au plus près des collectivités de leur région respective. Nos ambassades se sont elles-mêmes organisées pour mieux répondre à vos attentes. Dans chaque poste des correspondants dédiés à l'action extérieure des collectivités territoriales sont désormais identifiés pour suivre et faciliter les contacts et les projets.

Ces décisions et le renforcement de la DAECT témoignent de ma conviction de l'importance du rôle de l'action extérieure des collectivités territoriales pour le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de la France.

L'action extérieure de nos collectivités constitue une force pour notre pays. Je l'ai mesuré dans ma vie d'élus local, en particulier comme maire de Nantes, et je reste convaincu que les collectivités sont des acteurs incontournables de notre rayonnement international. Leur action est de plus en plus attendue et appréciée dans les enceintes multilatérales. Elle est également plébiscitée par nos concitoyens. Car cette action est complémentaire de celle de l'Etat. Elle contribue à notre influence et renforce notre développement international. A travers elle, nous portons également des valeurs de solidarité et d'ouverture qui nous sont chères. Vous pouvez donc compter sur tout mon soutien pour maintenir et renforcer cette action internationale.

Je vous remercie.

*(applaudissements)*

*Séance levée à 12h45.*

---

